CAMAREN

Cahiers
Moyen Âge & Renaissance

Le jugement *par esbatement* : (d)énonciations dans les textes poétiques

n° 1, 2006

VILLON, JUGE OU JUGÉ ?
LES MÉANDRES POÉTIQUES DU *TESTAMENT*

Luca PIERDOMINICI*

Poétiquement sur la défensive, toujours prêt à argumenter en sa propre faveur et à prononcer des jugements souvent expéditifs, François Villon nous livre dans son *Testament*[1] le témoignage idéal d'une vie en quête de sens, ainsi que la tentative d'assener certaines vérités du moi.

Malgré les apparences d'un acte de succession, sa poésie prend aussi l'aspect d'un plaidoyer, tantôt douloureux, tantôt amusé, même si l'amusement rejoint la douleur et une certaine fatigue existentielle selon la logique hautement affabulatrice des « contraires ». Cette logique même qui l'amène à « rire en pleurs[2] ».

C'est une poésie riche, dense, aux significations profondes et parfois difficiles à déceler, susceptible d'interprétations diverses, isolant les différents aspects d'une personnalité complexe, aux multiples facettes. Cependant, comme c'est souvent le cas pour les œuvres du Moyen Âge finissant, une lecture littérale permet déjà de saisir des vérités présentes à la surface du texte : celles que le poète se représente et nous propose directement. Derrière le jeu inépuisable de ses masques et d'autres mensonges[3], il recherche la vérité dans le faux, un sens pour sa vie, une ou plusieurs formes pour

* Université de Macerata.

[1] Nous avons utilisé les éditions suivantes : F. Villon, *Poésies*, éd. J. Dufournet, Paris, Flammarion, 1992 (*GF*, 741) ; *Id.*, *Poésies*, éd. J. Dufournet, Paris, NRF-Gallimard, 1973 (coll. *Poésie*). Le texte de Villon sera cité d'après la première des deux éditions indiquées, celle de 1992.

[2] « Je ris en pleurs et attends sans espoir » écrit-il dans la *Ballade du Concours de Blois*. Cf. *Poésies diverses*, VII, v. 6, p. 316.

[3] Cette instance de Villon donne lieu aux jeux poétiques du carnaval, du travestissement langagier que Jean Dufournet a étudié, entre autres, dans son *Villon : ambiguïté et carnaval*, Paris, Champion, 1992 (*Unichamp*, 35).

son corps qui se désagrège, autant de réalités auxquelles il *veut* croire. C'est pourquoi il est bon d'épouser ses points de vue, se laissant aller au flot de ses délires, qui transforment pour nous la douleur en « joie » à travers les plaisirs de sa parole débridée.

À une époque qui remet en question les valeurs établies, ce XV^e^ siècle bruyant et procédurier où les schémas culturels se défont, tandis que les structures fondamentales de la société entrent en crise, l'individu tend probablement à perdre de vue son rôle et son rapport à un monde changeant. Le problème de la connaissance est alors fortement ressenti et implicitement abordé, dans des œuvres littéraires[4] qui prennent du coup une forme argumentative[5] mais qui s'effilochent aussi, se parcellisant dans la tentative de rendre compte de tout. La vérité est complexe et manque d'univocité : des parcelles de vérité, complémentaires, se juxtaposent, s'imbriquent, déterminant et provoquant même l'efflorescence de textes qui s'ouvrent à la discontinuité, où affirmations et allusions se côtoient dans une modification perpétuelle de perspectives[6].

Une sorte de dialogisme interne habite les œuvres de l'époque, où chaque point de vue n'exclut pas son contraire, où tout effet renvoie en

4 Les auteurs essaient de savoir, de faire la part de la vérité et du mensonge, sans prendre forcément une position claire et engageante dans des œuvres parfois réticentes à tout classement, qui semblent marquer la transition d'un point de vue idéologique à un autre. C'est le cas d'Antoine de La Sale dans son *Jehan de Saintré* : sa nostalgie apparente des valeurs du passé (valeurs courtoises, chevaleresques) ne l'empêche pas de proposer un modèle de chevalier qui saurait faire sa carrière dans les cours de la Renaissance. Cf. notre article « "Chose vraye faict a doubter" : *Saintré* ou l'invitation au mensonge », dans L. Pierdominici, *La Bouche et le corps. Images littéraires du quinzième siècle français*, Paris, Champion, 2003, p. 39-57. Sur le roman de La Sale, voir surtout le beau livre de M. Szkilnik, *Jean de Saintré. Une carrière chevaleresque au XV^e^ siècle*, Genève, Droz, 2003 (*Publications romanes et françaises*, 232). Sur l'auteur, on peut lire aussi l'étude de S. Lefèvre, *Antoine de La Sale, la fabrique de l'œuvre et de l'écrivain. Suivi de l'édition critique du* Traité des anciens et nouveaux tournois, Genève, Droz, 2006 (*Publications romanes et françaises*, 238).

5 On parodie le style juridique dans les *Arrêts d'Amours* de Martial d'Auvergne : même s'ils ne constituent qu'un jeu littéraire, tout en puisant dans un fond traditionnel de thématiques proches de celles inaugurées par *La Belle Dame sans mercy* d'Alain Chartier, ces courts textes réunis dans un recueil et qui s'apparentent à des nouvelles jouent (et se jouent) du langage juridique que leur auteur connaissait bien. Dans chaque arrêt, des jugements sont prononcés au sein du Parlement d'Amour.

6 Cette discontinuité est bien celle qui permet, dans un changement 'en synchronie' d'intentions narratives chez les mêmes auteurs, de modifier la poétique et la forme d'œuvres littéraires qui se complexifient, devenant du coup difficilement classables. D'une part, une même écriture historique rapproche le roman de la biographie chevaleresque. De l'autre, une exigence narrative nouvelle semble apparaître dans des œuvres qui sont au départ – ou seraient – pédagogiques. Ces fragments de narration digressive bourgeonnent dans les textes, s'isolant d'eux, prenant une forme brève qui les fait ressembler à des nouvelles. Voir notre thèse de doctorat, *Du Pédagogique au narratif. Écriture fragmentaire et poétique de la nouvelle dans l'œuvre d'Antoine de La Sale*, soutenue à Paris III le 26 novembre 1996 sous la dir. de J. Dufournet. Sur le genre de la nouvelle, on lira désormais l'excellente étude de N. Labère, *Défricher le jeune plant. Étude du genre de la nouvelle au Moyen Âge*, Paris, Champion, 2006 (*Bibliothèque du XV siècle*, 69).

même temps à des causes diverses, parfois contradictoires. Ce dialogisme a partie liée avec les déchirures du moi, découlant d'elles, ce dont témoigne entre autres François Villon : son œuvre poétique reflète bien cette multiplicité, qui est une recherche de l'unité de l'âme, seul lieu sans défense dont il lui faut plaider la cause.

Le *Testament* est traversé par un désir d'autojustification. Le poète manifeste cette nécessité dans une œuvre où la fiction testamentaire lui permet de prendre les distances de toute responsabilité directe, de relire son expérience humaine pour essayer de la comprendre, car, comme il l'écrit, il est permis de tout dire à un homme mourant[7]. Le péché, la faute s'en trouvent amoindris. Au demeurant, confessions et aveux alternent avec les griefs qu'il adresse à ses ennemis, si bien que l'ensemble de son texte présente une allure désinvolte, ondoyante.

Or il n'est peut-être pas inutile de tenter cette opération de philologie poétique qui consiste en une flânerie dans le *Testament*, nous amenant à saisir l'univers des représentations idéales de Villon, homme fort représentatif des mentalités du temps. La voix consciente de ses questionnements, le tissu de ses mensonges véridiques repoussent ou modifient la limite entre perception objective et relecture de la réalité.

Le *Testament* s'ouvre sur un long prologue dédié aux regrets du poète (jusqu'au v. 792). Cette première partie prend par moments les couleurs d'une *captatio benevolentiae* destinée à orienter l'opinion du lecteur au sujet de sa destinée humaine. C'est ici que nous retrouvons entre autres des descriptions de son état physique et moral, ainsi que des réflexions sur le thème des amours décevantes et trompeuses.

À partir du v. 793 commence la partie testamentaire proprement dite, où le poète distribue des dons à toutes les personnes qu'il a connues. Ces dons, qui continuent à parler de lui, sont autant de prises de position ouvertes vis-à-vis de ces gens dont il évoque le corps ou les comportements. Avec un esprit redoutable, Villon prononce des jugements sans appel dans le tribunal de sa mémoire qui reste poétiquement ouvert devant des générations de lecteurs[8].

7 « Qui meurt, a ses lois de tout dire ». Cf. *Testament*, huit. LXXI, v. 728.

8 Le destin de Villon a séduit ou hanté l'esprit des lecteurs. Il a inspiré et continue d'inspirer les écrivains, laissant un riche héritage d'interprétations et de suggestions. Voir J. Dufournet, *Villon et sa fortune littéraire*, Saint-Médard-en Jalles, Ducros, 1970. Voir aussi *Villon et ses lecteurs*, Actes du colloque international des 13-14 décembre 2000, textes édités par J. Dufournet, M. Freeman, J. Dérens, Paris, Champion, 2005. Assez récemment, l'Italien Roberto Mussapi a écrit une pièce théâtrale intitulée *Villon*, où il raconte, sous la forme d'un dialogue entre le poète, son geôlier et une troisième voix, la dernière nuit du condamné dans sa cellule. Mussapi évoque aussi la dimension de la défense que rehausse de ses accents poignants la voix du poète : « Voce : "Ti difendi da chi non ti accusa ?" - Villon : "Non mi sono mai difeso da altri. Con tutti

Analyse du début

Les premiers huitains révèlent d'entrée de jeu les principales instances poétiques et humaines de Villon. Une lecture linéaire permet déjà de découvrir le monde de ses idées, de ses émotions, suivant le chemin qu'il a frayé pour nous :

En l'an de mon trentième âge
Que toutes mes hontes j'eus bues,
Ne du tout fol, ne du tout sage,
Non obstant maintes peines eues,
Lesquelles j'ai toutes reçues
Sous la main Thibaut d'Aussigny...
(Test., huit. I, v. 1-6)

Villon commence son œuvre maîtresse en portant plainte contre l'évêque qui lui a infligé la question de l'eau[9] ; il dénonce un tort subi et « maintes peines eues » :

Pu m'a d'une petite miche
Et de froide eau tout un été.
Large ou étroit, mout me fut chiche.
(huit. II, v. 13-15)

Il gomme bien entendu les responsabilités réelles[10] qui lui ont valu une telle punition, estimant ne pas l'avoir méritée. Le poète prend donc position :

S'évêque il est, signant les rues,
Qu'il soit le mien je le regny !
(huit. I, v. 7-8),

ho cercato di cavarmela." - Voce : "Hai avuto la grazia." - Villon : "L'amnistia, non la grazia. Chi la concesse, sempre sia lodato, non sapeva niente di me." ». (Trad. : « Voix : "Te défends-tu contre qui ne t'accuse pas ?" - Villon : "Je ne me suis jamais défendu des autres. J'ai toujours essayé de m'en tirer avec tout le monde." - Voix : "Tu as obtentu la grâce." - Villon : "L'amnistie, non la grâce. Qui me l'octroya (il en soit à jamais remercié) ne savait rien de moi" »). Cf. R. Mussapi, *Villon, teatro*, Milan, Jaca Book, 1989, p. 30 (*Jaca Letteraria*, 48).

9 Sur ce personnage, voir J. Dufournet, *Recherches sur le Testament de François Villon*, seconde édition revue et augmentée, Tome I, Paris, SEDES, 1971, chap. IV : « Villon et l'évêque Thibaut d'Aussigny », p. 131-192.

10 Le poète fait uniquement allusion à ses fautes voire à ses crimes. Ainsi probablement lorsqu'il évoque ses pertes de conscience dans une sorte d'*excusatio non petita*, en parodiant le langage de la scolastique à la fin du *Lais :* « Ce faisant (en priant du fond du coeur), je m'entroublïai, / non pas par force de vin boire *etc...* », *Lais*, huit. XXXIV-XXXIX, dans Villon, *Poésies*, éd. cit. de 1992, p. 74-77.

mais il s'en remet, pour le jugement du coupable, au bon vouloir de Dieu : « Tel lui soit Dieu qu'il m'a été ! » (huit. II, v. 16) ; « J'ai tort et honte, / Quoi qu'il m'ait fait, à Dieu remis » (huit. IV, v. 31-32).

Ce faisant, son équité apparaît dans un « jeu d'hypothèses » qui devraient témoigner la sincérité foncière – mais apparente – de ses propos. En effet, après une ouverture pour ainsi dire subjective où il manifeste des points de vue personnels sur l'évêque, Villon réfléchit à sa propre position critique en introduisant un argumentaire qui ne doit pas nous abuser.

Et s'aucun me vouloit reprendre
Et dire que je le maudis,
Non fais, se bien le sait comprendre,
En rien de lui je ne médis.
(huit. III, v. 17-20)

En fait, Villon a déjà glissé dans son texte une allusion aux mœurs suspectes de Thibaut d'Aussigny, au v. 12 : « Je ne suis son serf ni sa biche », où il a joué avec l'homophonie/homonymie de *cerf* pour parler aussi d'une *biche*...

Veci tout le mal que je dis :
S'il m'a été misericors,
Jésus, le roi de paradis,
Tel lui soit à l'âme et au corps !
(huit. III, v. 21-24)

Ce propos ne paraît pas très convaincant.

Et s'été m'a dur ne cruel
Trop plus que ci je ne raconte,
Je veul que le Dieu éternel
Lui soit donc semblable à ce compte.
(huit. IV, v. 25-28)

Son attitude critique vis-à-vis de l'évêque n'est donc pas aussi limpide qu'il veut nous le faire croire : l'on s'aperçoit que Villon injecte des doses diverses d'ironie dans les différents vers et passages de son discours poétique. Son esprit est en fibrillation car plusieurs exigences coexistent maintenant en lui. S'il veut sembler objectif, détaché, en réalité ses intentions sont multiples : d'une part il doit se présenter tel qu'il est devant le tribunal des lecteurs (« Ne du tout fol ne du tout sage »), d'autre part il souhaite se venger de Thibaut d'Aussigny.

Les tonalités et stylèmes du discours alternent pour passer de l'affirmation (« je le regny »), à l'allusion (« sa biche ») et à l'antiphrase : puisque l'Église nous enseigne à prier pour nos ennemis,

Si prierai pour lui de bon coeur,
Pour l'âme du bon feu Cotart !
Mais quoi ? ce sera donc par coeur,
Car de lire je suis fêtard :
Prière en ferai de Picard.
(huit. V, v. 33-36)

Des couches d'ironie se superposent, même s'il nous aide ici à démêler son jeu en nous tendant la main. Ses dispositions se succèdent de façon linéaire et apparaissent avec clarté à la première lecture : Villon priera pour lui. C'est une affirmation à prendre par antiphrase, comme il apparaît par la suite (« Prière en ferai de Picard ») : sa prière ne sera donc pas sincère.

Dans ce cas, l'évolution du discours et la distribution des propos sont transparentes et nous permettent de saisir la construction de sa pensée ainsi que son attitude véritable à l'égard de l'évêque. L'ouverture du *Testament* résume en quelque sorte toutes les manières poétiques de Villon, nous donnant la mesure de son esprit qui étincelle[11]. Il s'agit d'instances et d'attitudes complexes, apparemment contradictoires, mais qui constituent la manifestation formelle, riche et variée de toute la gamme des sentiments que le poète éprouve. Ces éléments reviennent d'un bout à l'autre de son œuvre.

Villon en face de lui-même

La dimension personnelle du *Testament* apparaît d'emblée. Le poète est présent à la première personne dans son texte (*je*) et n'hésite pas à dire son avis sur les gens dont très souvent il se moque pour se venger – ou qu'il loue, comme par exemple Louis XI qui l'a fait sortir de prison lors de son passage, le 2 octobre 1461, à Meung-sur-Loire[12] :

Loué soit-il (Jésus), et Notre-Dame,
Et Loïs, le bon roi de France...
(huit. VII, v. 55-56)

11 La richesse formelle du poème, exprimant l'esprit fort complexe de Villon, a fait l'objet d'une étude stylistique toujours utile de P. Demarolle, *L'esprit de Villon*, Paris, Nizet, 1968.

12 Cf. Villon, *Poésies*, éd. GF-Flammarion de 1992, note référée au vers 56, p. 400-401.

Auquel doint Dieu l'heur de Jacob,
Et de Salmon l'honneur et la gloire,
(Quant de prouesse, il en a trop)...
(huit. VIII, v. 57-59)

Le *je* de Villon est partout présent pour scander le *tempo* d'une volonté qui s'affirme. D'ailleurs, la dimension testamentaire n'est-elle pas le lieu privilégié pour toute affirmation du moi ? Le poète ne se contente pas de léguer : il parle, prie, ordonne, renie, juge... Parfois il absout.

De ce fait, sa poésie présente une composante performancielle ; elle permet à Villon d'accomplir des actes qui se réalisent idéalement par le simple fait de « vouloir ». D'abord, il veut parler. Et il veut parler de lui-même :

De moi, pauvre, je veuil parler :
J'en fus battu comme à ru teles,
Tout nu, ja ne le quiers celer.
(*Double Ballade*, v. 657-659)

Il veut également que l'on fasse des choses pour les personnes à qui il eut affaire : « Combien, souvent *je veul* qu'on prie / Pour lui, foi que dois mon baptême, / Obstant qu'à chacun ne le crie » (huit. VI, v. 41-43) : il s'agit d'une volonté ironique, car la prière sera dite à l'intention de l'évêque tant détesté. Au demeurant, il tire le verset numéro sept d'un Psautier qui n'est relié ni en bœuf ni en chèvre de Cordoue : « quand suis à même » – précise-t-il (v. 45) : « puisque je peux le faire ! » Vouloir c'est pouvoir.

Si le poète veut que l'on accomplisse des actions, lui-même fait, agit, opère. Il ne se borne pas à exiger qu'on prie ; il prie à son tour : « Si prierai pour lui de bon coeur » (v. 33). Ailleurs, il « prie » pour Tacque Thibaut (huit. LXXIII, v. 742-744), le favori du duc de Berry, personne sans qualités dont Froissart nous a parlé dans ses *Chroniques* et qu'il rapproche implicitement de l'évêque[13].

Villon *renie*. Non seulement Thibaut d'Aussigny mais aussi Amour : « Je renie Amours et dépite /Et défie à feu et à sang » (huit. LXX, v. 713-714) ; il *regrette* : « Je plains le temps de ma jeunesse / Ouquel j'ai plus qu'autre galé » (huit. XXII, v. 169-170) et son regret l'apparente idéalement à la Belle Heaumière, qu'il fait parler comme lui à la première personne : « Ainsi le bon temps regrettons / Entre nous, pauvres vieilles sottes » (huit. LVI, v. 525-526).

13 Cf. J. Dufournet, *Recherches..*, *op. cit.*, t. I, p. 169-170.

Le poète a aussi des sentiments, des sensations, des certitudes qu'il exprime de manière directe : « Je connois approcher ma seuf ; / Je crache blanc comme coton » (huit. LXXII, v. 729-730).

Si le poète parle, prie et renie, par moments il renonce à parler : « D'en plus parler je me désiste ; / Ce n'est que toute abusïon » (*Ballade des seigneurs du temps jadis*, v. 373-374). Il renonce ici à parler de la mort, qui emporte tout le monde.

Le *Testament* est donc le lieu de la volonté et d'une action accomplie (ou refusée) au moyen de la parole. C'est dire que Villon, qu'il mente ou qu'il dise la vérité, s'expose et prend parti ; il affiche sa position. C'est sa manière à lui d'intervenir de façon concrète, non seulement dans un débat implicite sur le sens de son rapport à un monde qui l'exclut, mais dans cette société même où il parvient finalement à s'imposer, à tisser des relations signifiantes, pour affirmer des causalités nouvelles pouvant le dispenser des vieilles responsabilités.

Non seulement Villon agit ou impose des actions, mais il s'interroge et réfléchit à sa propre parole, envisageant le point de vue de qui pourrait le contredire ou penser qu'il ne dit pas la vérité. Nous l'avons vu dans l'analyse linéaire des premiers huitains du *Testament* (v. 17-20) : il s'agit d'un « jeu d'hypothèses » assez fréquent, d'une sorte de *sermocinatio* qui révèle à quel point le poète a présente à l'esprit la dimension « dialogique » dans laquelle il baigne et baigne son texte :

Et s'aucun m'interroge ou tente
Comment d'Amour j'ose médire,
cette parole le contente :
Qui meurt, a ses lois de tout dire.
(huit. LXXI, v. 725-728)

Chaque affirmation ou prise de position est un argument potentiel, à défendre dans un procès qui n'est jamais achevé :

Et qui me voudroit laidanger
De ce mot, en disant : « Ecoute !
Se d'aimer t'étrange et reboute
Le barrat de celles nommées,
Tu fais une bien folle doute,
Car ce sont femmes diffamées. »
(huit. LVIII, v. 571-576)

Villon est en train d'expliquer pourquoi il renie Amour : les femmes, enflammées de ce sentiment, « plus chaudes que feu Saint-Antoine » (v. 600), ne sont pas fidèles et se moquent de ceux qui les aiment, comme

l'a fait Catherine de Vaucelles avec lui (*Double ballade*, v. 660 et suiv.). À ce sujet, le poète formule encore des hypothèses : « Se celle que jadis servoie / (...) / Se dit m'eût, au commencement, / Sa volonté (mais nenni, las !) / J'eusse mis peine aucunement / De moi retraire de ses lacs » (huit. LXV, v. 673-680). Dans ce cas, il ne fait qu'introduire de nouveaux regrets (des hypothèses quant au passé) à l'intérieur de son discours sur la nature des femmes amené par la *Ballade de la Belle Heaumière aux filles de joie*, qu'il vient de donner en exemple.

Le *Testament* présente donc une allure argumentative interne et externe : interne, car le poète explique et justifie ses points de vue en relation avec son expérience passée, s'imaginant que s'il avait vécu autrement il serait parvenu à d'autres conclusions, à d'autres positions (« ...se j'eusse étudïé / Ou temps de ma jeunesse folle », huit. XXVI, v. 201-202). Externe, car il défend ses convictions et soutient ses idées à l'intérieur d'un débat imaginaire, qui établit tout un jeu de connivences idéales dans le temps présent avec son lecteur ou un interlocuteur éventuel (« Je prends qu'aucun die ceci, / Si ne me contente-il en rien ». Huit. LX, v. 585-586). On est là en plein plaidoyer.

À propos de Tacque Thibaut, qui lui a fait manger mainte « poire d'angoisse » (huit. LXXIII) et pour lequel maintenant il prie, il ajoute :

Toutefois, je n'y pense mal
Pour lui, et pour son lieutenant,
Aussi pour son officïal
Qui est plaisant et avenant ;
Que faire n'ai du remenant,
Mais du petit maître Robert :
Je les aime tout d'un tenant
Ainsi que fait Dieu le Lombard.
(huit. LXXIV, v. 745-752)

Nous retrouvons la même construction de l'ironie que dans les huitains consacrés à Thibaut d'Aussigny. Villon prend ici des distances et ne condamne pas (« Je ne suis juge, ne commis / Pour punir n'absoudre méfait : / De tous suis le plus imparfait », écrit-il ailleurs – dans le huit. XXXIII, v. 259-261), mais il révèle ensuite ses véritables pensées : il aime ces personnes comme le Lombard aime Dieu ! Son discours, d'abord antiphrastique, devient encore une fois ironique et clair pour qui connaît les implicites et les personnes évoquées. Quelle est l'attitude du poète une fois qu'il nous a fait comprendre ce qu'il pense vraiment ? « Ce que j'ai écrit est écrit ! » (huit. XXXIII, v. 264) : la chute de ses discours a souvent un arrière-goût de moquerie.

C'est comme si Villon dialoguait avec lui-même (« je n'y pense mal », dit-il à haute voix). Tantôt il le fait de manière explicite, révélant du coup sa façon d'argumenter même si les arguments sont ironiques ou mensongers, et l'on peut suivre alors le fil de ses pensées ; tantôt ses intentions sont plus cachées. Mais on peut rapprocher entre eux les huitains pour entendre sa voix secrète et découvrir ainsi certaines modifications, plutôt formelles que de fond, de son attitude envers les personnages.

Ses positions à l'égard des autres s'expliquent justement par celles qu'il a vis-à-vis de lui-même. Il manifeste la composante d'abord justificative de ses propos. Jugé, déjà *condamné* en son temps – du moins se considère-t-il comme tel –, le pauvre petit « écolier » se présente en offrant une image rapetissante, destinée à lui attirer cette bienveillance qu'il a toujours recherchée. Pour nous permettre de le comprendre (mais le veut-il vraiment ?), Villon nous donne des descriptions de son état physique et moral. Cela fait partie de ses stratagèmes persuasifs.

Condamné par les autres (par l'évêque, mais aussi trompé par les indicateurs de police ou par les femmes, à qui il ne plaît plus), Villon se sent également condamné par la vie et par la nature : il est pauvre, « plus maigre que chimère » (v. 828), vieux, seul :

Pauvre je suis, de ma jeunesse,
De pauvre et de petite extrace ;
Mon père n'ot onc grand richesse,
(...)
Pauvreté tous nous suit et trace ;
(huit. XXXV, v. 273-277)

Cette condamnation originelle à la pauvreté est source de malheurs : il ne l'accepte pas[14]. D'ailleurs, il considère toutes les peines qui lui ont été infligées comme des iniquités, des injustices, des tromperies.

Trompé, le « pauvre mercerot de Rennes » (v. 417) rejette une fois de plus des responsabilités auxquelles il fait peut-être allusion : « en grand pauvreté / (...) / Ne gît pas grand loyauté. » (huit. XIX, v. 150-152).

[14] Ailleurs il cherche à se consoler de sa condition : « De pauvreté me grementant, / Souventes fois me dit le coeur : / "Homme, ne te doulouse tant / Et ne demène tel douleur ! / Se tu n'as tant que Jacques Coeur, / Mieux vaut vivre sous gros bureau, / Pauvre, qu'avoir été seigneur / Et pourrir sous riche tombeau !" » (huit. XXXVI ; v. 281-288). On voit une fois de plus comment Villon dialogue avec lui-même, grâce à la fiction poétique du débat entre lui et son coeur (voir aussi le *Débat du cœur et du corps, Poésies diverses*, XI, p. 342-345). Ce dédoublement introduit une forme de dialogisme dans le texte et permet à l'auteur de rendre explicites différents points de vue, ainsi que de possibles arguments.

Il est vieux :

Il (le temps de sa jeunesse) ne s'en est à pied allé
Në à cheval, las ! comment don ?
Soudainement s'en est volé
Et ne m'a laissé quelque don.
(huit. XXII, v. 173-176)

La vie est peu généreuse. Même ses proches le désavouent, le délaissent, « oubliant naturel devoir » (v. 183). Sa pauvreté, qui caractérisait déjà sa naissance, est encore une conséquence de la vie et du temps qui passe. C'est une pauvreté matérielle et morale : « Allé s'en est (le temps), et je demeure, / Pauvre de sens et de savoir, / Triste, pâli, plus noir que meure, / Qui n'ai n'écus, rente n'avoir. » (huit. XXIII, v. 177-180). La source de sa poésie est également tarie.

La mort approche : « Je crache blanc comme coton /Jacopins gros comme un éteuf. » (huit. LXXII, v. 730-731). Son état actuel est pénible. Même les femmes ne le tiennent plus pour un jeune homme : « Jeanneton / Plus ne me tient pour valeton, / Mais pour un vieil usé roquard » (v. 732-734). Il comprend le malheur de la belle Heaumière dont la beauté s'est fanée, tandis que la mort avance sous les traits ridés de la vieillesse, véritable mort en vie. Dans ces conditions, il peut se permettre de tout dire : la mort légitime tout, surtout la sincérité de l'âme.

Villon ne renonce donc pas à plaider ouvertement sa cause. Pauvre, seul, il ne craint pas le reproche d'avoir trop dépensé pour faire la noce (huit. 101XXIV) :

Si ne crains avoir dépendu
Par friander ne par lécher ;
Par trop aimer n'ai rien vendu
Que nul ne me puisse reproucher,
Au moins qui leur coûte mout cher :
Je le dis et ne crois médire.
De ce je me puis revencher :
Qui n'a méfait ne le doit dire.
(huit. XXIV, v. 185-192)

On peut douter du côté sérieux de ces affirmations, car Villon a déjà dit qu'il est pauvre de sa naissance. Que peut-il donc avoir vendu ? Rien qui coûte trop cher. Encore une fois il s'interroge à haute voix : « Je le dis et ne crois médire ». Il se sent sous accusation, mais il peut se défendre de ce reproche. Sa conclusion prend un ton proverbial (« Qui n'a méfait... »).

Peut-on douter de la sincérité du poète, alors qu'il est en train de montrer le noir déterminisme de sa vie ? (« ...Saturne me fit mon fardelet », *Débat du cœur et du corps*, v. 32). Villon ne cache pas qu'il a péché : « Je suis pécheur, je le sais bien ; / Pourtant ne veut pas Dieu ma mort, / Mais convertisse et vive en bien » (huit. XIV, v. 105-107), même s'il ne donne aucune précision quant à ses fautes. Il s'agit pour lui d'inviter le lecteur à porter sur son sort un regard plutôt favorable, comme celui de Dieu ; du coup, il éloigne aussi l'idée de la mort.

Les descriptions de son état de dénuement (« ...triste cœur, ventre affamé », huit. XXV, v. 195) lui donnent l'occasion d'orienter le jugement des autres dans un procès de rabaissement continu[15]. Tantôt il suggère ce qu'il faut penser de lui (c'est la raison implicite pour laquelle il se décrit), tantôt il nous le dit ouvertement, prenant parti en sa propre faveur par la pratique de moyens qui introduisent une rhétorique de la voix dans le texte (« s'aucun m'interroge », « si ne crains avoir dépendu »). Sa poésie, subtile et insidieuse, exerce donc un pouvoir perlocutif à tous les niveaux.

Avant d'attaquer, le poète se défend ; il plaide une cause qu'il semble considérer comme perdue d'avance. Condamné par la nature, la vie et les autres, Villon réagit à cette situation. Le pauvre marchand qui n'a rien à vendre se montre et justifie avant de passer à la phase de l'accusation. S'il est doux avec lui-même, ses propres accusations tournent vite à la vengeance, prenant l'aspect de dons ridicules ou dangereux que le bon folâtre distribue à ses ennemis dans la partie testamentaire de l'œuvre.

Villon et les autres

La position du poète est subjectivement influencée par les rapports qu'il entretient avec les autres. En effet, tout dépend de son tempérement. Si dans la partie des regrets semble prévaloir le moment défensif de son argument poétique, maintenant l'attitude de Villon change : le mouton est prêt à frapper[16].

15 Cette tendance à se rabaisser devient, à d'autres niveaux, un *topos* rhétorique dans les présentations et les dédicaces des œuvres du XV^e^ siècle où les auteurs, en s'adressant aux dédicataires, dénoncent souvent leur incompétence à traiter la matière, leur « rude et petit entendement » etc.. Cela est évident par exemple dans les dédicaces des œuvres de La Sale, mais aussi dans le prologue du *Livre des faits du bon chevalier messire Jacques de Lalaing*. Voir la traduction de cette biographie chevaleresque dans *Splendeurs de la cour de Bourgogne*, Paris, Laffont, 1995 (*Bouquins*), p. 1205.

16 Cf. *Lais*, v. 142. Michel Mouton est probablement le nom que Villon se donne lorsqu'il se fait panser par un barbier après le meurtre de Philippe Sermoise dont il s'est rendu coupable (il se cache ensuite à Bourg-la-Reine). Cf. Villon, *Poésies*, éd. NFR-Gallimard de 1973, index des noms propres par J. Dufournet : « Mouton », p. 237.

Quoi qu'il en dise (« Je ne suis juge, ne commis / Pour punir n'absoudre méfait », cit. supra), Villon frappe et déloge. Simplement ses propos, chargés d'implicites, deviennent plus allusifs et ironiques, plus voilés et méchants. La liste de ses legs parodiques est un défilé carnavalesque d'images, de déguisements, d'animalisations, de démembrements qui mettent en péril le corps des personnes qu'il tourne en ridicule, auxquelles il en arrive parfois à souhaiter la mort. C'est une manière de se venger, que de nous livrer le souvenir peu édifiant de toutes ces gens dont il évoque les vices, les défauts, la corruption, la fausseté.

L'air du temps n'est pas salubre pour le poète : celui-ci règle maintenant ses comptes pour s'amuser, la vraie vengeance ne se situant qu'au plan des désirs inassouvis. La seule arme qui lui reste, d'ailleurs fort redoutable, est sa langue, aussi « cuisant, flambant et rouge » (cf. v. 1411) que celle des ennemis qui l'ont calomnié[17].

Abusé par le destin plutôt que condamné, Villon croit avoir raison et se sent légitimé à clore ses contentieux sans plus tarder. Commençons cette fois par la fin.

Le *Testament* s'achève sur des remerciements ironiques qu'il adresse à toutes et à tous, avant de se montrer en train de mourir en buvant du vin et en jurant sur son couillon : aux religieux dont il a à maintes reprises rappelé le peu de respect des vœux de chasteté (par ex. au huit. CXVI), aux filles « mignottes » (v. 1971), à celles qui montrent leurs seins, aux bateleurs traînant des guenons, aux fous et aux folles etc.,

Sinon aux traîtres chiens mâtins
Qui m'ont fait ronger dures crôtes,
Mâcher maints soirs et maints matins,
Que ores je ne crains trois crottes.
(*Ballade de merci*, v. 1984-1987)

Villon ne lâche aucun nom en cette fin de jeu, faisant une dernière fois allusion à ceux qui lui ont nui toute une vie durant. Par contre, il dit très sincèrement ce qu'il ferait pour eux, s'il le pouvait :

Je fisse pour eux pets et rottes ;
Je ne puis, car je suis assis.
Au fort, pour éviter riottes,
Je crie à toutes gens mercis.
(*Ibid.*, v. 1988-1991),

17 Les langues de ceux qui disent du mal d'autrui devraient être frites, cuites dans toutes sortes de liquides immondes et répugnants. Cf. la *Ballade des langues ennuyeuses*, située entre les huitains CXLI et CXLII.

et ce qu'il veut qu'on leur fasse :

Qu'on leur froisse les quinze côtes
Des gros maillets forts et massis,
De plombées et tels pelotes !
Je crie à toutes gens mercis.
(*Ibid.*, v. 1992-1995).

Au fond, le procédé poétique et l'enchaînement logique des idées restent inchangés.

Après l'élan initial d'une apparente générosité – la même qui mène le poète à la décision d'offrir des dons, à dire qu'il n'en veut pas à ses ennemis, à remercier (des sots et des sottes) ou à prononcer des compliments qu'il vaut mieux comprendre tout de suite selon la logique de l'antiphrase et des contre-vérités[18] (car il ne flatte personne) –, Villon déchire le voile de son âme dans un retournement inattendu, qui laisse percer le fond authentique de ses pensées les plus profondes[19]. C'est l'éclat de rire final et cynique du bon folâtre.

Celle-ci n'est pas une manière très probante d'argumenter ni la meilleure façon d'appuyer une thèse. Villon a des partis pris fort enracinés et, si le moment de la défense personnelle parvient à émouvoir par un semblant de vérité, ses accusations, qui nous montrent le poète sans fard, privent chaque argument de toute crédibilité. Peut-être faut-il se dire que ses instances sont nombreuses, fragmentaires. Sa conscience ne réussit pas à embrasser dans un seul mouvement d'esprit l'univocité du Sens (cet esprit incertain, dit-il, « aiguisé comme une pelote. » Huit. XII, v. 93-94) : quelque chose lui échappe, ou alors... il a tout compris. Dans un cas comme dans l'autre, il a deux poids et deux mesures.

En fait, Villon sait mieux plaider sa propre cause. Quant aux autres, leur procès a déjà eu lieu dans son cœur : il a expédié l'affaire en référé. Ses accusations à lui sont une autre manière de poursuivre sa défense et les

18 Le poète même fournit peut-être une clé de lecture : « Combien que j'ai lu en un dit : / *Inimicum putes*, y a , / *Qui te presentem laudabit*, / Toutefois, nonobstant cela, / Oncques vrai homme ne cela / En son courage aucun grand bien, / Qui ne le montrât çà et là : / On doit dire du bien le bien » (*Épitre à Marie d'Orléans, Double Ballade, Poésies diverses*, VIII, v. 49-56). Il faut se méfier des louanges, même si Villon dit ici autre chose : il rappelle que les hommes sincères peuvent être amenés à dire le bien qu'ils gardent en leur cœur. Toutefois, cette dernière constatation paraît ironique si on la comprend dans la perspective du *Testament*, où il dit parfois « du bien » des gens qu'il ne « condamne pas.. ». Même une accusation méchante, en tant que vérité du cœur destinée à rétablir l'honneur du poète, peut devenir un bien si elle est prononcée par lui.

19 La compréhension du texte, arrivant après coup, invite le lecteur à faire des retours en arrière, à relire et méditer les propos de Villon afin de saisir ses doubles sens et le sarcasme d'un discours où, en règle générale, on constate plus de mensonges, d'allusions et d'antiphrases en son début et plus de vérités idéales et d'affirmations vers la fin.

peines qu'il inflige sont toutes méritées, même s'il n'explicite pas forcément les raisons qui en justifient le choix.

Après les allusions ironiques et malveillantes que cache la bonté d'affirmations à ne pas prendre au pied de la lettre, dans une modulation progressive et rapide de ses intentions, le poète jette l'un après l'autre les masques dont il aime s'affubler. Ce mouvement est une fuite perpétuelle vers d'autres vérités plus obscures, enfouies au tréfonds de son âme, qui déterminent ses prises de position actuelles.

Il n'est pas possible de faire défiler ici tous les heureux légataires de Villon : chacun a son dû. La distribution des dons obéit à la même logique que celle que Dante introduit dans sa *Divine Comédie* lorsqu'il applique la règle du *contrappasso*, selon laquelle chaque damné de l'enfer est puni en rapport aux péchés commis. Or cette règle fonctionne de manière parodique chez Villon, dont les buts sont moins édifiants que ceux du Toscan.

Parfois le poète se moque des personnages évoqués. On peut songer à ceux qu'il accuse d'être des luxurieux :

Item, à Robinet Trouscaille,
Qui en service (c'est bien fait)
A pied ne va comme une caille,
Mais sur roncin gros et refait,
Je lui donne, de mon buffet,
Une jatte qu'emprunter n'ose ;
(huit. CXIV, v. 1142-1147)

On sait que Villon déforme ici le nom de Robin Trascaille, receveur de l'aide pour l'armée à Château-Thierry en 1457-1458 : le légataire est présenté comme quelqu'un qui trousse une caille, c'est-à-dire qui la charge de ses bagages, ou bien qui la possède, *caille* signifiant aussi prostituée[20].

Le vice de la chair revient souvent dans le *Testament* : il est attribué à frère Baude, du couvent des Carmes :

Item, je donne à frère Baude,
Demeurant en l'hôtel des Carmes,
Portant chère hardie et baude,
Une salade et deux guisarmes,
Que Detusca et ses gendarmes
Ne lui riblent sa Cage Vert.
(huit. CXX, v. 1190-1195)

Villon affuble le personnage, dont le nom voulait dire « allègre » mais aussi « hardi » et « lascif », d'un casque et deux lances, les armes prêtant à

20 Cf. J. Dufournet, *Recherches..*, *op. cit.*, t. II, chap. XIII, p. 339-357.

l'époque à toutes sortes de jeux de mots érotiques. Il veut qu'ainsi habillé en soldat, le vieux moine puisse défendre sa *cage vert* : il y a là une allusion à la prostituée avec laquelle le personnage dut avoir une aventure[21].

Les religieux sont une bonne cible pour les moqueries du poète, qui se plaît à insister sur leurs penchants naturels. Il ironise sur les ordres de moines à qui il attribue toutes sortes de vices : « Grand bien leur fissent mains lopins, / Aux pauvres filles, entrementes / Qu'ils se perdent aux Jacopins, / Aux Célestins et aux Chartreux.. » (huit. CXLVIII-CXLIX, v. 1572-1575) ; il cite l'abbesse de Pourras (v. 1157), peut-être Huguette du Hamel[22], qu'il dit avoir rencontrée chez Perrot Girart, le barbier de Bourg-la-Reine ; il se moque également des religieuses de Montmartre en leur donnant le mont Valérien (les hommes n'ont pas accès à leur abbaye, dit-il bien ironiquement. En fait, ces nonnes « ne valent rien. » Huit. CXLVI).

À côté des luxurieux, on retrouve aussi les impuissants : Pierre Saint Amant (huit. XCVII), receveur des finances à qui Villon a déjà donné dans le *Lais* l'enseigne du *Cheval Blanc* (symbole d'impuissance) et à qui il offre maintenant une jument, et sa femme, qui a reçu une mule (symbole de la stérilité) et qui a, dans le *Testament*, un âne rouge (symbole de la lubricité)[23] ; maître Lomer, chanoine du chapître de Notre-Dame devant chasser les prostituées d'une maison de la Cité, à qui il souhaite de faire un soir cent fois « la faffée » (v. 1802)[24]. Villon souhaite à tous ces personnages une vie sexuellement plus satisfaisante.

Certains personnages sont accusés d'être des cocus : Jean Cornu et Pierre Bobignon, procureur au Châtelet (huit. XCV) dont le *bignon*, la bosse, désigne le mari trompé[25] ; Jean de La Garde (huit. CXXXVII), riche épicier qu'il appelle Thibault en feignant de se tromper[26]. Villon joue avec tous ces noms susceptibles d'évoquer la qualité principale des différents légataires. On pourrait multiplier les exemples.

Ces imputations, également suggérées par les dons, sont destinées à tourner en ridicule des personnes que Villon méprise ou déteste, même s'il ne condamne pas vraiment les vices qu'il leur attribue : le poète a aimé, nous dit-il, et, même s'il renie Amour, il aimerait encore volontiers (huit. XXV, v. 193-194). Dans la *Ballade de la grosse Margot* il évoque d'ailleurs les plaisirs de la chair auxquels il dut s'adonner.

21 *Ibid.*, t. II, chap. XIV, p. 359-380.
22 L'abbesse de Port-Royal (1454 ou 1455), près de Chevreuse : sa conduite immorale scandalisa la chronique et lui valut d'être éloignée de l'abbaye puis emprisonnée. Cf. Villon, *Poésies*, éd. NRF-Gallimard de 1973, Index des noms propres : « Pourras », p. 241.
23 Cf. J. Dufournet, *Recherches.., op. cit.*, t. I, chap. IX, p. 285-297.
24 *Ibid.*, t. II, chap. XXIII, p. 487-501.
25 Cf. Villon, *Poésies*, éd. GF-Flammarion de 1992, notes référées aux vers 990-997, p. 423-424.
26 *Ibid.*, notes référées aux vers 1354-1361, p. 436.

Prêt à se justifier des fautes qu'il ne pardonne pas aux autres, probablement envieux de ces plaisirs que maintenant on lui refuse, Villon s'acharne contre des légataires dont il dénonce les vices et les défauts mais qu'il hait certes pour d'autres raisons :

Derechef, donne à Perrenet...
J'entends le Bâtard de la Barre,
Pour ce qu'il est beau fils et net,
En son écu, en lieu de barre,
Trois dés plombés, de bonne carre,
Et un beau joli jeu de cartes.
Mais quoi ? s'on l'ot vessir ne poirre,
En outre aura les fièvres quartes.
(huit. CVIII, v. 1094-1101)

Si parfois Villon se limite à se moquer de quelques personnages, il se venge cruellement de beaucoup d'autres. Perrenet Marchant revient à plusieurs reprises sous sa plume : dans le *Lais*, le poète lui laisse « trois gluyions de feurre / Pour étendre dessus la terre / A faire l'amoureux métier / Ou il lui faudra sa vie querre, / Car il ne sait autre métier. » (huit. XXIII, v. 180-184, p. 64) ; dans le *Testament*, il ajoute aux trois bottes de paille ses vieilles nattes : « Bonnes seront pour tenir sur serre / Et soi soutenir sur ses pattes » (huit. LXXVI, v. 766-768) ; au huit. XCIII, Perrenet de la Barre devra apporter à la belle de Villon, qui le refuse, la ballade qui se termine toute par R ; finalement, au huit. CVIII, Perrenet Marchant reçoit trois dés plombés en son écu et un jeu de cartes truquées[27].

Au fil du texte, une image plus complète se dégage de ce légataire à propos duquel Villon nous fait entendre qu'il est bâtard, qu'il s'adonne volontiers aux amoureux plaisirs et qu'il aura, entre autres, des fièvres quartes. Or ce ne sont pas là les vraies raisons pour lesquelles le poète ne l'apprécie guère. Perrenet Marchant était un policier[28].

Villon punit donc ceux qu'il considère comme de véritables ennemis :

Item, aux Onze-Vingts Sergents,
Donne, car leur fait est honnête
Et sont bonnes et douces gens,
Denis Richer et Jean Vallette,
A chacun une grand cornette...
Pour pendre... a leurs chapeaux de fautres ;

27 Cf. J. Dufournet, *Recherches.., op. cit.*, t. I, chap. VIII, p. 274-284.
28 Des gens qui étaient autrefois parmi ses amis pouvaient collaborer de temps en temps avec la police, voire devenir eux-mêmes policiers.

J'entends à ceux à pied, hohette !
Car je n'ai que faire des autres.
(huit. CVII, v. 1086-1093)

Ces légataires reçoivent une corde pour se pendre. Semblablement, Villon souhaite la pendaison à François de la Vacquerie (huit. CXXIII), promoteur de l'Officialité chargé d'instruire les procès contre les clercs. Lui-même dégradé de son rang de clerc, il n'aime guère ce personnage qui a des ambitions chevaleresques mais qui blasphème saint Georges. Il lui donne un gorgerin d'Ecossais, mais « sans orfèvrerie » (c'est une métaphore référée à la corde qui devra l'étrangler)[29].

Les dons du bon folâtre provoquent souvent la mort ou une disgrâce physique chez ceux qui les reçoivent : Colin Galerne, barbier et marguillier de la paroisse Saint-Germain-le-Vieux, et dont le nom rappelle un vent froid du nord-ouest, obtient un gros glaçon pris dans la Marne, pour qu'il le tienne près de son estomac pendant l'hiver : comme cela il aura chaud l'été suivant (huit. CLIV)[30] ; au capitaine du corps des archers de Paris, Jean Riou, qui est aussi marchand pelletier, Villon donne à manger six hures de loup. Ce don potentiellement dangereux pour sa santé a peut-être aussi un sens symbolique : Riou deviendra courageux comme un loup, ou bien il deviendra un loup-garou (huit. CXII-CXIII)[31].

Si Jean Laurens, promoteur de l'Officialité qui a interrogé Guy Tabarie (une personne renseignée au sujet du vol du Collège de Navarre auquel Villon participa), reçoit l'envers d'une besace pour s'en frotter les yeux rouges, ce qui le rendra aveugle (huit. CXXIV)[32], à d'autres personnages le poète donne du « pain » :

Les sonneurs auront quatre miches,
Et se c'est peu, demi-douzaine ;
Autant n'en donnent les plus riches,
Mais ils seront de saint Etienne.
(huit. CLXXIX, v. 1912-1915)

L'esprit de Villon emprunte ici son chemin habituel pour se manifester, qui mène de la générosité apparente, exprimée par des mots antiphrastiques, à la sincérité de sa vengeance finale. On a d'abord l'impression qu'il veut être gentil avec les sonneurs, à qui il donne quatre miches et, si c'est peu, une demi douzaine (cela lui permet, en passant, de faire allusion à l'avarice des riches). Ensuite, il dévoile que ce sont des pierres : les sonneurs seront donc lapidés.

Le vieux « roquard » (v. 732) a encore beaucoup de flèches à décocher, et les procès qu'il intente à ses légataires se terminent dans le rire d'un jugement où il n'y aura ni rémission ni réduction de la peine. Ces personnes sont en réalité sommées à comparaître devant le tribunal de sa mémoire, témoin le public des lecteurs qui pourront comprendre ce qu'ils voudront à leurs histoires[33].

Les jugements de Villon sont autant de chefs d'imputation, une manière de plus d'évoquer ses points de vue, de justifier ses positions par l'allusion aux torts qu'il dit avoir subis de la part des personnes qu'il condamne. En effet, le poète lui-même se présente devant ce tribunal. Abusé (donc innocent par manque de responsabilité dans des affaires qu'il ne rappelle même pas aux auditeurs), c'est à lui qu'il revient maintenant de prononcer des sentences (en ce qui le concerne, la séance est levée aussi). Mais sa voix retentit dans la salle poétique d'une autre séance extraordinaire qui perdure, et cette salle le poète l'imagine pleine de ces frères humains qui vivent après lui.

Ici le poète est seul : la procédure a lieu sans avocat. C'est une autodéfense. Son plaidoyer est destiné non pas tant à lui sauver la vie, mais à rétablir la vérité ou les vérités de sa vie, peut-être à le libérer de lui-même. C'est pourquoi il continue à débattre sa cause, à attaquer, à se justifier ou se venger. Les milles facettes de son âme coexistent et se complètent dans un corps affaibli.

Cet assemblage d'aspects contradictoires, qui est aussi une recomposition voire une quête de l'unité de son âme, s'opère également, en vertu de sa poésie, avec l'âme des lecteurs. Sa méchanceté cynique est un cri d'angoisse : c'est la tentative de retrouver une position centrale dans ce monde qui le met à l'écart ; ses attaques sont une défense et appellent de nouveaux procès à l'encontre des gens qui lui ont nui ; ses plaintes veulent apitoyer ; ses mensonges ponctuels et ses silences fréquents nous invitent à repenser la notion de vérité, dans un monde que n'habite pas – et peut-être n'habitera jamais – l'univocité du Sens.

29 Cf. J. Dufournet, *Recherches..*, *op. cit.*, t. II, chap. XV, p. 381-394.
30 Cf. Villon, *Poésies*, éd. GF-Flammarion de 1992, notes référées aux vers 1652-1659, p. 444.
31 Cf. J. Dufournet, *Nouvelles Recherches sur François Villon*, Paris, Champion, 1980, p. 113-126.
32 Cf. J. Dufournet, *Recherches..*, *op. cit.*, t. II, chap. XVI, p. 395-403.

33 « De le gloser et commenter, / De le définir et décrire, / Diminuer ou augmenter, / De le canceller et prescrire / De sa main, et ne sût écrire, / Interpréter et donner sens, / À son plaisir, meilleur ou pire, / À tout ceci je m'y consens. » (huit. CLXXIV, v. 1852-1859). Villon se soumet de bon gré à toutes les interprétations possibles de son texte, dont il a bien présentes à l'esprit l'ouverture du sens et la mouvance. C'est une façon de plus d'accepter le jugement des lecteurs et de ceux qui voudront bien s'arrêter à considérer les vicissitudes de son « pauvre cœur ».

Le lecteur se sent concerné ; il est touché, amené à fouiller au fond de sa conscience, à reconnaître les côtés même obscurs de son cœur, à saisir l'essence humaine de son être dans toute sa faiblesse. Faute de connaître tous les aspects de la vie du poète, il ressent une profonde sensation de sincérité : jugé, condamné par la vie, Villon juge, maintenant, et se disculpe à la fois. Qui plus est, le lecteur veut bien le croire.

SOMMAIRE

Avant-propos

Michèle Gally
Des demandes d'amour aux jeux-partis :
les jeux courtois du discours amoureux

Béatrice Périgot
Controverse, invective et vérité chez Rutebeuf

Pierre-Yves Badel
Le chevalier, le clerc et le prince dans les débats des XIV^e^ et XV^e^ siècles

Delphine Reix
Le débat *selon droit* du *Chemin de long estude* de Christine de Pizan

Luca Pierdominici
Villon, juge ou jugé ? Les méandres poétiques du *Testament*

Claude Thiry
Le Procès d'Honneur Féminin de Pierre Michault :
le jugement d'un débat mené à son terme

Olivier Delsaux
Du *debat* à l'*esbat*. Le *Debat de la noire et de la tannée* : une définition en jeu

Catherine Müller
La Royne et le Poete : jeux de contre-dictions dans l'échange poétique
entre Jeanne d'Albret et Joachim Du Bellay

François Rouget
Débats et jugements dans l'œuvre poétique de Ronsard

Annexe :
Le discord des trois chevaliers, débat inédit du XV^e^ siècle,
édité par Pierre-Yves Badel

ISSN : en cours